

04 janvier 2017

**A attention de : l'Agent Financier, l'Agent Payeur Principal, et de l'Agent de Calcul;
des Porteurs de titres**

Crédit Industriel et Commercial (l'Emetteur)

Emission de F 200 000 000 (€30 489 803)

Titres subordonnés à intérêt progressif (T.S.I.P.),

Dont le Code Isin est le : FR0000165847;

(les "Titres")

Conformément aux modalités des Titres ("Note d'Information"), est donné avis à l'agent financier, agent payeur principal, agent de calcul et aux porteurs le rachat par l'Emetteur de EUR 23 236 256 obligations pour destruction.

Nous vous donnons instruction en qualité d'agent financier d'autoriser Euroclear France de procéder à la destruction des titres ainsi rachetés.

Le montant nominal restant en circulation après destruction sera d'EUR 7 253 547.

Sauf autrement définis par le présent avis, les mots en majuscule auront le sens qui leur est attribué dans les modalités des Titres.

Cordialement,

Au nom et pour le compte de **Crédit Industriel et Commercial S.A.**

By: Hervé BRESSAN

Dûment habilité